



Bac 2020 : la FCPE réclame « une bienveillance toute particulière »

Session de remplacement, oral de français, redoublement ... l'association de parents d'élèves FCPE s'inquiète de l'organisation du baccalauréat 2020, bouleversée par la situation sanitaire. Dans un communiqué publié hier après le CSE, elle estime « qu'un grand nombre d'élèves de terminales sont préoccupés par cette situation plus que floue ».

Incertitudes sur l'oral de français

Parmi les points soulevés par la FCPE, le déroulement de la session de remplacement de septembre. Le ministre Jean-Michel Blanquer l'a annoncé le mois dernier, l'ensemble des épreuves terminales du baccalauréat sera évalué en contrôle continu. Si, pour la FCPE, il s'agit de « la moins mauvaise des solutions », elle attendait « un acte plus fort que la simple autorisation accordée, à titre exceptionnel, par le jury à l'élève à se présenter à la session de remplacement ». Elle réclame « que tous les élèves recalés en juin qui souhaitent passer en septembre puissent le faire ».

LA FCPE s'inquiète aussi pour la tenue de l'oral de français. L'incertitude plane toujours sur la réouverture de certains lycées, devant accueillir les épreuves fin juin. « Nous sommes plusieurs membres du conseil à avoir demandé l'annulation de l'oral de français », rappelle l'association qui attend toujours une décision sur le sujet. Fin avril, Jean-Michel Blanquer avait annoncé sa volonté, « à ce stade », de maintenir l'épreuve en première malgré les réticences des enseignants.

Inquiétudes sur les redoublements

Plusieurs autres questions restent également en suspens, selon les parents d'élèves. « Comment se tiendront les conseils de classe du troisième trimestre où la présence de toutes les parties prenantes est essentielle ? Quelles sont les recommandations permettant la rédaction d'un avis de réussite juste et éclairé au regard de ce qu'ils auront vécu à titre personnel dans la période ? », s'interroge-t-elle notamment. Elle demande « qu'une bienveillance toute particulière soit accordée par les différentes instances lors de l'examen des dossiers ».

Enfin, qu'en sera-t-il pour le redoublement ? Il « sera problématique au regard des réformes en cours comme sur le nombre de places disponibles dans les académies en tension démographique sur cette tranche d'âge », souligne la FCPE. Elle réclame le respect du droit des élèves à redoubler dans leur établissement d'origine. Ceci afin que la situation des jeunes redoublants restés sans affectation à la rentrée 2019 ne se reproduise pas. « Partout où un jeune verra son droit nié, la FCPE se portera à ses côtés », rappelle l'association.